Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère

Herausgeber: Association des musiciens suisses

Band: 6 (1912-1913)

Heft: 18

Artikel: Au conservatoire de Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1068612

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au Conservatoire de Genève

M. Auguste Spanuth, le distingué rédacteur en chef des « Signale » de Berlin, raconte ses impressions de voyage dans le dernier numéro de sa revue (4 juin 1913) et consacre en particulier trois grandes pages au Conservatoire de Genève. Il en admire l'organisation aussi éloignée d'un but de lucre que d'une ingérence fâcheuse de l'Etat; il dit le désintéressement, « tout républicain », des membres du Comité dont les fonctions ne sont point une sinécure; il relève an complet le programme des épreuves auxquelles sont soumis les candidats au « Diplôme de virtuosité » pour le piano, et il continue :

« A vrai dire, une somme de travail considérable et bien calculée pour ces futurs virtuoses; mais si, cette fois, tous ont réussi, ils le doivent en majeure partie à la composition du « Jury ». Et c'est là le revers de la médaille.

Ce Jury se composait de huit personnes: cinq membres du Comité mentionné plus haut, donc des non-musiciens, et trois professionnels étrangers qui, toute leur vie, se sont occupés du piano. Si favorable que puisse être pour l'institution, en général, le fait que des citoyens considérés de la ville s'astreignent à faire partie d'un jury pendant près de cinq semaines (c'est ce que durent les examens dans leur ensemble), et si méritoire que soit de la part des membres du Comité l'acceptation de cette activité personnelle, il n'en est pas moins faux de composer le jury d'une majorité de profanes et d'une minorité de musiciens. On peut affirmer du résultat des derniers examens qu'il aurait été exactement le même, si les professionnels s'étaient abstenus, mais qu'il aurait été tout autre si, au contraire, des amateurs n'avaient pas fait partie du jury. Le but que l'on a sans doute poursuivi en faisant appel à des professionnels étrangers n'est donc pas atteint.

Je n'entends point par là m'opposer en principe à toute participation du profane à des appréciations de ce genre; lorsqu'il s'agit en somme d'amateurs de musique sérieux, comme paraissent l'être les membres du Comité de Genève, leur appréciation peut fort bien exercer une influence bienfaisante en tempérant, en quelque sorte, le jugement, mais encore faut-il que cette influence soit justement contrebalancée. Il n'était vraiment pas nécessaire de déranger des professionnels, pour prendre des décisions telles que celles qui ont été prises dans cette question de « diplômes de virtuosité »; et l'on devrait s'abstenir de les appeler dans un but simplement décoratif. Il faut donc insister beaucoup pour que, dans son propre intérêt, l'excellente institution genevoise renonce une fois pour toutes au mode actuel de constitution du jury. Ou bien les profanes restent entre eux — ce qui pourrait bien enlever au diplôme une grande partie de sa valeur —, ou bien les professionnels ont un nombre de voix égal absolument à celui des profanes. Tel est le dilemne qui se pose; il n'y a pas d'autre issue possible. »

